

Gendarmerie Royale du Canada
Police Régionale B.N.P.P.

Objet : Vérification du casier judiciaire incluant le secteur vulnérable

Madame, Monsieur,

Selon les normes visant les responsables d'installations de garderie, tous les membres du personnel d'une installation de garderie ainsi que toute personne de 19 ans et plus qui réside dans le domicile ou se situe une garderie doivent faire une demande de vérification du casier judiciaire incluant le secteur vulnérable. Cette procédure doit être effectuée au moins tous les 5 ans.

En ce qui concerne la garderie _____, afin de pouvoir travailler à la garderie ou résider dans le domicile ou se situe la garderie, la personne suivante a besoin d'une vérification du casier judiciaire incluant le secteur vulnérable :

Nom : _____

Adresse : _____

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration à cette demande, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Michelyne Trempe
coordonnatrice des services à la petite enfance région Chaleur/Restigouche

Carole Savoie
coordonnatrice des services à la petite enfance région Péninsule acadienne

Tina Fournier-Poirier
coordonnatrice des services à la petite enfance région Péninsule acadienne

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

275 rue Main, pièce 200
Bathurst, NB E2A 1A9
(506)547-2055

137, 6^e rue
Shippagan, NB E8S 1B3
(506)336-3054

3376 rue Principale
Tracadie-Sheila, NB E1X 1A4
(506)394-4741